



Peut on exercer un droit de paternité sur un enfant non reconnu

Par **secouette**, le **31/05/2009** à **10:56**

Bonjour,

j'ai eu un fils avec un autre homme que mon mari.(ce dernier ne l'a pas reconnu)
je me suis mis en menage avec mon futur mari quand mon fils avait 3 ans.
ce dernier ne l'a pas reconnu non plus mais l'a élevé jusqu'a notre separation c'est a dire jusqu'au 7 ans de mon fils.
a l'heure d'aujourd'hui mon fils de 9 ans me reclame son père (mon mari) mais celui ci ne veut plus le voir.
puis je faire valoir sa paternité au près d'un tribunal.
Mon fils est très malheureux et très desireux de voir mon mari. (nous ne sommes pas divorcer)
merci pour votre aide

Par **Marion2**, le **31/05/2009** à **11:44**

Bonjour,

Votre mari n'étant pas le père de votre fils et ne l'ayant pas reconnu, vous ne pouvez en aucun cas faire "valoir sa paternité" - comme vous dites - devant un Tribunal. Dans ce cas, il n'y a pas de paternité.

Cordialement.

Par **secouette**, le **31/05/2009** à **14:21**

merci beaucoup laure mais je m'en doutais un peu....